



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab

Annexe n°2
Fiche de poste d'un Ingénieur d'Etat en
Topographie, en Génie Civil ou en Géoinformation

Profil :

- Ingénieur d'Etat en Topographie, en Génie Civil ou en Géoinformation.

Expérience professionnelle :

- Une expérience professionnelle dans le domaine est souhaitable.

Compétences requises :

- Connaissances suffisantes dans le domaine topographique et foncier ;
- Maîtrise des processus de production des documents cartographiques ;
- Maîtrise des travaux topographiques en matière de planification et de gestion urbaine ;
- Connaissances suffisantes de la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, des travaux topographiques, de planification et de gestion urbaine ;
- Connaissances sur les normes régissant la construction et l'aménagement (normes topographiques, normes urbaines, grille d'équipement...) ;
- Maîtrise de la cartographie numérique et des SIG (Autocad, Covadis, Arcgis, Mapinfo...) ;
- Maîtrise de l'outil informatique.

Qualités personnelles requises :

- Dynamique, motivé et sérieux ;
- Créatif ;
- Sens de communication et d'organisation ;
- Esprit de synthèse et capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Sens de confidentialité, de disponibilité et de mobilité dans le travail.



Missions principales :

- Participer à l'établissement et au suivi des documents photogrammétriques et des études topographiques et cartographiques nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Etablir et mettre à jour des cartes, des fichiers fonciers et des enquêtes parcellaires ;
- Elaborer et suivre les notes de renseignement ;
- Participer à l'établissement et la mise à jour des cartes, du fichier foncier et des enquêtes parcellaires ;
- Participer à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme et des études générales ;
- Participer à l'élaboration des études du marché foncier, de la stratégie foncière et de l'impact de l'urbanisme sur les transactions immobilières ;
- Participer à l'établissement des études de prospection des terrains ;
- Assister aux commissions de réception provisoire et définitive des lotissements autorisés ;
- Concourir à la prise de mesures nécessaires (soit à travers les guichets uniques ou autres...) pour écourter les délais d'instruction des dossiers traités et notamment concernant l'avis de l'Agence Urbaine ;
- Participer aux commissions de contrôle du respect de la réglementation des plans d'aménagement et la vérification de la conformité des projets de constructions, de lotissements, de morcellements et groupes d'habitations par rapport aux plans autorisés.

